

Annexe : calendrier de la mise en œuvre des mesures déployées 2019-2020

Mesures	Date de démarrage	Date de fin prévisionnelle	Modalités de mise en œuvre
1.1 – Mieux connaître les besoins			
Mesure 1.1.1 – Prévoir au sein de la LBU dès 2020 une enveloppe « ingénierie » à disposition des DEAL	01/01/20	31/12/20	Transmission d'une circulaire spécifique en décembre et dont le projet sera examiné en club habitat avec les DEAL
Mesure 1.1.2 – Mettre en place dans chaque territoire des observatoires locaux du foncier, du logement et de l'habitat, intégrant le suivi du foncier, des loyers privés, des transactions et des copropriétés dégradées	30/09/19	31/12/22	Rédaction et signature de la convention avec l'ANIL à la fin 2019 et appui technique de l'ANIL à la création d'observatoires locaux dans les DROM (hors Mayotte) - Etude exploratoire sur la duplication dans les autres DROM du dispositif AGORAH à La Réunion
Mesure 1.1.3 – Déployer l'outil « OTELO » en veillant à l'adapter à moyen terme	01/03/20	31/12/20	Déploiement sous maîtrise d'ouvrage Ministère de la ville et du logement en lien avec les DEAL
Mesure 1.1.4 – Veiller à une fiabilisation par les bailleurs sociaux du système d'information du répertoire du patrimoine des logements sociaux (RPLS) et déployer en outre-mer l'application SELFY en 2020 pour les logements-foyers	01/01/20	31/12/20	Déploiement sous maîtrise d'ouvrage Ministère de la ville et du logement en lien avec les DEAL pour SELFY et travail à mener en lien avec l'USH et la CDC pour fiabiliser le RPLS, en lien avec les DEAL
Mesure 1.1.5 – Étendre aux outre-mer l'application basée sur l'« Occupation du parc social » (OPS) pilotée par le GIP-SNE (système national d'enregistrement) associant le Ministère de la ville et du logement et l'USH	01/01/20	31/12/20	Déploiement sous maîtrise d'ouvrage GIP-SNE en lien avec la DHUP et l'USHOM
Mesure 1.1.6 – Le Ministère des outre-mer travaillera avec l'INSEE pour mener des extensions de l'enquête ENL aux DROM, selon une méthodologie spécifique, et évaluer le besoin en logement en paramétrant plus finement les hypothèses des modèles existants	01/01/20	31/12/22	Déploiement sous maîtrise d'ouvrage DGOM en lien avec l'INSEE
1.2 – Mieux connaître les données du logement et la réalisation des objectifs du plan logement outre-mer			
Mesure 1.2.1 – Elaborer (Ministère de l'outre-mer et Ministère de la ville et du logement) chaque année, un tableau de bord du logement ultra-marin, avec l'ensemble des données disponibles au niveau central et local, et en s'appuyant sur le tableau de bord du logement standardisé établi par le Ministère de la ville et du logement en 2018	01/01/20	31/03/20	Mise en place d'un tableau de bord sur la base de la transmission par la DHUP des données au 1 ^{er} trimestre 2020
Mesure 1.2.2 – La nouvelle version du document public de le Ministère de la ville et du logement « Synthèse du bilan des aides aux LLS » intégrera, à compter de 2019 un document de 4 pages informatif par DROM, avec les principales données de production, par territoire, en année N-1	01/01/20	30/06/20	Élaboration de manière conjointe entre le Ministère de la ville et du logement et le Ministère des outre-mer au 1 ^{er} semestre 2020
Mesure 1.2.3 – Publier annuellement une plaquette de communication élaborée et partagée avec l'ensemble des partenaires résumant l'effort de l'Etat en faveur du logement social dans les DROM	01/01/20	30/09/20	Réalisation par le Ministère des outre-mer d'une plaquette recensant les principales informations

Mesure 1.2.4 – Diffuser, sur le site transparence de chaque préfecture, un bilan annuel de mise en œuvre du plan logement outre-mer permettant de mesurer l’atteinte des objectifs fixés	01/01/20	31/12/20	Pilotage local en lien avec le Ministère des outre-mer et le Ministère de la ville et du logement pour homogénéiser la présentation
Mesure 1.2.5 – Etablir des indicateurs pour les organismes de logements sociaux, en étendant celui mis en place pour les SIDOM (<i>sociétés immobilières des DROM</i>)	01/01/20	31/06/20	Etude exploratoire à mener en lien avec le Ministère de la ville et du logement et les DEAL qui permettra de disposer d’une vue d’ensemble de l’activité des bailleurs sociaux (<i>grâce à divers indicateurs d’efficience, d’efficacité et d’effectivité</i>) ainsi que leur contribution respective à la mise en œuvre de la politique du logement dans les DOM
1.3 – Renforcer l’appui de l’Etat afin d’améliorer les outils de planification			
Mesure 1.3.1 – Réviser les dispositions législatives sur les SAR dans le sens d’une planification plus agile, notamment en facilitant les conditions de mise en œuvre de la procédure de modification et de révision	01/04/19	01/01/20	Ordonnance 2019-1170 du 13 novembre 2019
Mesure 1.3.2 – Adopter une démarche volontariste dans les SAR pour favoriser un urbanisme plus dense et coordonné avec les politiques de mobilité, de transition écologique et de développement économique dans le cadre d’une approche globale	01/05/19	31/12/22	Pilotage local, élaboration du SAR de Mayotte depuis mai
Mesure 1.3.3 – Soutenir via l’enveloppe « ingénierie » de la LBU la modernisation des PLH et des PLUI	01/01/20	31/12/22	Transmission d’une circulaire spécifique en novembre-décembre et dont le projet sera examiné en club habitat avec les DEAL
2.1 – En matière de construction de logements sociaux : adopter une démarche plus qualitative			
Mesure 2.1.1 – Sortir d’une logique d’objectifs uniquement quantitatifs. A partir de 2020, les objectifs annuels assignés à chaque territoire seront désormais à la fois quantitatifs, par type de produits, et qualitatifs, selon une grille d’objectifs adaptée à chaque territoire	01/01/20	31/12/20	Plans d’action locaux à partir des besoins
Mesure 2.1.2 – L’Etat engagera une démarche approfondie de planification avec les OLS dans le cadre des conventions d’utilité sociale et de contractualisations avec les collectivités pour permettre une trajectoire des besoins de LBU sur plusieurs années en cohérence avec les programmations des OLS et les PLH, et s’assurer du respect de l’objectif de 30 % de LLTS, à horizon 2022	01/01/20	31/12/22	Plans d’action locaux à partir des besoins
Mesure 2.1.3 – Etudier l’intérêt de revoir les paramètres de financement du LLTS par la LBU pour le rendre plus attractif, sur le modèle du « PLAI adapté » en métropole, et d’harmoniser les outils d’instruction du LLS et du LTTS entre les différents territoires	25/11/19	30/09/20	Mise en place d’un groupe de travail sur les différents paramètres de financement de la LBU et rédaction de textes (circulaires...) pour cadrer l’exercice
Mesure 2.1.4 – Revoir les paramètres de financement par la LBU des opérations de petite taille dans le tissu urbain, nécessitant la réhabilitation de bâtiments anciens pour produire de nouveaux logements sociaux	25/11/19	30/09/20	Mise en place d’un groupe de travail sur les différents paramètres de financement de la LBU et rédaction de textes (circulaires...) pour cadrer l’exercice
Mesure 2.1.5 – Accélérer les procédures de garanties de prêts	04/12/19	31/12/19	Echanges interministériels pour la mise en œuvre via la convention pluriannuelle d’objectifs de la CGLLS
Mesure 2.1.6 – Revoir les critères d’attribution de LBU en fonction des surfaces, en veillant à objectiver les éventuelles différences territoriales en fonction des besoins	25/11/19	30/09/20	Mise en place d’un groupe de travail sur les différents paramètres de financement de la LBU et rédaction de textes (circulaires...) pour cadrer l’exercice

Mesure 2.1.7 – Lancer une mission d'évaluation sur les taux de vacances élevés	01/03/20	01/01/21	Lettre de mission à stabiliser début 2020
Mesure 2.1.8 – Revoir les règles de calcul du quota des PLS par territoire	31/12/19	31/12/19	Projet de loi de finances 2020
2.2 – Dynamiser la réhabilitation du parc social et privé vieillissant			
Mesure 2.2.1 – Etendre le crédit d'impôt de l'article 244 quater X du CGI aux opérations de réhabilitation du parc social ancien existant des OLS dans les quartiers politiques de la ville, ainsi qu'aux opérations de démolition, dans le cadre du projet de loi de finance pour 2020	31/12/19	31/12/19	Projet de loi de finances 2020
Mesure 2.2.2 – Etablir un programme d'objectifs avec l'Anah par une convention pluriannuelle entre l'Anah, le Ministère des outre-mer et le Ministère de la ville et du logement	01/10/19	30/06/20	Convention à approuver par le CA de l'ANAH au plus tard le 30 juin 2020
Mesure 2.2.3 – Réviser les arrêtés nationaux encadrant les aides à l'accession et l'amélioration de l'habitat: les différences entre les territoires devront être justifiées par des spécificités locales	25/11/19	30/09/20	Mise en place d'un groupe de travail sur les différents paramètres de financement de la LBU et modification des arrêtés nationaux et locaux
Mesure 2.2.4 – Déployer pleinement le « Denormandie dans l'ancien »	01/01/19	31/12/20	Actions de communication et d'accompagnement local
Mesure 2.2.5 – Soutenir les programmes de formation des entrepreneurs locaux à la réhabilitation en site occupée, et la structuration de la filière de réhabilitation	01/01/20	31/12/20	Identification, avec les DEAL et les DIECCTE, d'un territoire pilote pour soutenir un programme de formation
Mesure 2.2.6 – Soutenir l'émergence de nouveaux acteurs avec des partenariats financeurs pour réhabiliter et remettre sur le marché (en accession à la propriété ou en locatif) des logements et ou des ensembles immobiliers, laissés à l'abandon par leurs propriétaires, que ces acteurs rachèteraient, ou pour intervenir en renouvellement urbain afin de permettre résorption de l'habitat informel ou très dégradé	15/10/19	31/12/20	Mise en place des acteurs après échanges interministériels et avec les acteurs locaux (EPFA, Action logement notamment)
Mesure 2.2.7 – Dans le cadre du remplacement du CITE par une prime unifiée pour la transition énergétique versée par l'ANAH, étendre la prime aux propriétaires occupants modestes des DRDM en 2020 puis aux propriétaires bailleurs en 2021	31/12/19	31/12/19	Projet de loi de finances 2020
Mesure 2.2.8 – Accompagner et financer la mise en œuvre d'actions de maîtrise de l'énergie (MDE) dans les logements grâce au programme SARE (pilote par l'ADEME et mobilisant des CEE) et aux cadres territoriaux de compensation adoptés par la CRE	01/01/19	31/12/22	Action sous pilotage ADEME Suivi local des comités chargés de la MDE Bilan annuel et éventuelle actualisation de ces cadres de compensation réalisés tous les ans par les comités MDE
2.3 – Mieux prendre en compte certains publics cibles : personnes âgées, personne handicapées, jeunes, personnes particulièrement vulnérables			
Mesure 2.3.1 – Mettre en place d'un forfait pour l'habitat inclusif des personnes âgées et handicapées afin de financer la vie sociale et collective de ces personnes	01/01/20	31/12/20	Travail à mener DHUP/DGOM
Mesure 2.3.2 – Lancement d'une mission d'inspection visant à identifier les freins au développement des logements-foyers et pensions de famille, et les moyens de les lever.	31/01/19	31/12/20	Lancement d'une mission d'inspection
Mesure 2.3.3 – Décliner le plan 60 000 logements pour les étudiants dans chaque territoire, par des plans de développement du logement des étudiants et des observatoires locaux associant DEAL/Rectorats/Université/Bailleurs sociaux (rénovation des logements occupés par des jeunes, prise en compte de la collocation, LLS spécifiques)	01/01/20	31/12/20	Plans d'action locaux à partir des besoins

2.4 – Refonder la politique d’accession sociale à la propriété			
Mesure 2.4.1 – Rétablir une aide à l’accession et à la sortie de l’indignité spécifique à l’outre-mer en attendant la mise en place effective du RUA, et harmoniser les paramètres d’attribution entre les territoires pour les LES et l’AAH	15/09/19	31/12/19	Projet de loi de finances 2020 Projet de décret d’application en cours
Mesure 2.4.2 – Etudier l’extension des missions des EPFA de Guyane et de Mayotte vers la fonction d’opérateur d’accession très sociale. Etudier la création d’une fonction d’opérateur bailleur très social agréé pour la maîtrise d’ouvrage d’insertion (MOI)	01/01/20	31/12/20	Mise en place d’un groupe de travail interministériel avec les EPFA et la Fédération Soliha et autres opérateurs sociaux
Mesure 2.4.3 – Soutenir la création d’organismes de fonciers solidaires	15/10/19	31/12/20	Appui aux EPFA et tout autre opérateur intéressé pour répondre à l’AMI prochainement lancée par Action Logement (Directive du plan d’investissement national)
2.5 – En Guyane et à Mayotte, expérimenter de nouveaux modes de construction pour lutter contre l’habitat indigne et informel, pour adapter l’offre de logement à toutes les réalités sociales			
Mesure 2.5.1 – Financer par la LBU un appel à projet spécifique de constructions industrialisées de type « modulaires », à un niveau « concurrentiel » avec l’habitat informel en termes de coûts et de délais de production	25/11/19	30/06/20	Mise en place d’un groupe de travail interministériel pour le lancement de l’AMI ou AAP
Mesure 2.5.2 – En Guyane, soutenir le cahier des charges sur la construction industrialisée lancé par CDC-Habitat ainsi que l’expérimentation « construction innovante » menée par l’EPFAG à la ZAC de Soula. A Mayotte, soutenir les projets d’auto-construction encadré mené dans le cadre des NPNRU et ceux menés par l’EPFAM	25/11/19	30/06/20	Mise en place d’un groupe de travail interministériel
Mesure 2.5.3 – Comme première réponse aux évacuations de bidonvilles menées dans le cadre de l’article 197 de la loi ELAN, réserver une enveloppe de LBU afin de financer la construction de centres d’hébergement temporaire en Guyane et à Mayotte.	25/11/19	30/06/20	Mise en place d’un groupe de travail interministériel pour le lancement de l’AMI ou AAP
Mesure 2.5.4 – Favoriser l’arrivée d’un deuxième opérateur de logement social à Mayotte	01/01/20	31/12/20	Travail à mener par la DGOM avec l’USH
3.1 – Accroître la transparence sur la formation des prix			
Mesure 3.1.1 – Au sein de l’observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) de chaque territoire, créer un observatoire des coûts du logement	16/10/19	01/06/20	Pilotage local après cadrage DGOM avec les présidents des OPMR
Mesure 3.1.2 – Encourager le financement, via la ligne budgétaire unique, d’études de décomposition des coûts, afin d’identifier des pistes de réduction	25/11/19	01/03/20	Transmission d’un projet de circulaire spécifique en décembre qui sera examiné en club habitat
Mesure 3.1.3 – La DGCCRF mènera une analyse des prix des matériaux en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane	01/10/18	31/01/20	En cours
Mesure 3.1.4 – Etablir des coûts de référence et conditionner, dans le cadre du logement social, l’attribution des subventions de l’Etat (LBU) au respect de ces coûts, afin de se prémunir de marges excessives	01/06/20	31/12/20	Territoire préfigurateur à identifier pour lancer la démarche avec un appui en ingénierie

Mesure 3.1.5 – Pour les plus grosses opérations de logement social en volume, ainsi que pour celles affichant des coûts unitaires excessifs, conditionner l’attribution des subventions de l’Etat (LBU) à l’avis d’un économiste de la construction lors du dépôt des dossiers de financement, ainsi qu’en fin de chantier	25/11/19	01/03/20	Transmission d’un projet de circulaire spécifique en décembre qui sera examiné en club habitat
3.2 – Développer les matériaux locaux			
Mesure 3.2.1 – Etablir, sur la base d’études réalisées dans chaque territoire, un référentiel des matériaux biosourcés ultramarins, notamment avec le soutien de l’ADEME	01/12/19	01/12/20	Construction d’un référentiel de matériaux biosourcés ultramarins à partir d’études déjà réalisées dans les territoires en lien avec l’ADEME
Mesure 3.2.2 – Sur la base du référentiel précédent, l’Etat pourra soutenir la mobilisation des fonds FEDER lors de l’élaboration des programmes 2021-2027, afin de promouvoir les filières de matériaux biosourcés dans les territoires ultramarins	01/12/20	01/12/21	A intégrer dans la préparation des nouveaux PO FEDER-Interreg
Mesure 3.2.3 – Étudier, au regard d’une expertise juridique, la faisabilité de mise en place par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) d’un tarif préférentiel outre-mer pour la délivrance d’une appréciation technique d’expérimentation (Atex), ainsi que les solutions alternatives envisageables pour faciliter l’accès aux financements des entreprises innovantes	01/01/20	01/06/20	Etude juridique
Mesure 3.2.4 – Veiller à ce que le contrat d’objectif pluriannuel du CSTB avec l’État intègre le renforcement de l’intervention du CSTB dans les DROM et nommer un référent local du CSTB dans les DROM qui participera à l’animation du réseau d’acteurs locaux concernant les règles de l’art, les normes de construction et les avis techniques. Examiner la possibilité d’intégrer une personnalité qualifiée ultramarine, spécialiste de la construction, au sein de la Commission chargée de formuler les avis techniques (CCFAT)	01/01/20	01/06/20	Contrat d’objectif pluriannuel du CSTB Local : échanges avec la CCFAT
Mesure 3.2.5 – Lancer, de manière partenariale entre le Ministère des outre-mer et l’Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie (ADEME), une étude spécifique sur le développement de filières de valorisation des déchets du BTP dans les DOM et leur environnement régional	31/12/20	01/10/21	Lancement d’une étude dédiée financée par le Ministère des outre-mer et l’ADEME
3.3 – Adapter les réglementations et normes existantes aux réalités des outre-mer			
Mesure 3.3.1 – Animer un appel à manifestation d’intérêt organisé pour les entreprises souhaitant s’inscrire dans le cadre du « permis d’expérimenter » (ordonnance I de l’article 49 de la loi ESSOC) et mettre en place au sein de chaque Direction de l’environnement, de l’aménagement et du logement (DEAL) un accompagnement des acteurs volontaires, destiné à les conseiller et les guider dans les démarches à suivre. Apporter un appui financier en mobilisant le fonds subventionnel pour les entreprises souhaitant innover du Ministère en charge des outre-mer. Proposer un appui par les services locaux de l’Etat aux entreprises dans les procédure d’évaluation et de reconnaissance des matériaux innovants	01/10/19	31/01/20	Actions de communication autour de l’appel à manifestation de l’ordonnance 1 de la loi ESSOC et, le cas échéant, soutien financier et appui aux entreprises
Mesure 3.3.2 – Dans le cadre de la réécriture « performancielle » des textes de la Réglementation thermique, acoustique et aération (RTAA DROM), s’inscrivant dans l’ordonnance II de l’article 49 de la loi ESSOC, permettre aux territoires ultramarins de mettre en place des solutions différenciées	01/10/18	29/02/20	Nouvelle RTAA DOM applicable (réécriture du Code de la construction et de l’habitat et publication d’arrêtés dédiés)

Mesure 3.3.3 – Lancer un groupe de travail interministériel pour examiner plusieurs réglementations relatives au logement en vue, le cas échéant, de proposer de les adapter (à cadre législatif constant). Les acteurs locaux seront consultés à ce sujet	01/12/19	31/12/20	Mise en place d'un groupe de travail interministériel qui proposera des adaptations aux textes en vigueur
Mesure 3.3.4 – Mettre en place en 2020 un financement forfaitaire pour chaque adaptation de DTU par les commissions locales de normalisation, en suscitant leur création dans les différents territoires lorsqu'elles n'existent pas encore	25/11/19	31/03/20	Transmission d'un projet de circulaire spécifique en décembre qui sera examiné en club habitat
Mesure 3.3.5 – Financer, via la LBU, des études portant sur les règles des PLU afin d'identifier les contraintes qui y figurent et proposer aux élus des allègements	25/11/19	31/03/20	Transmission d'un projet de circulaire spécifique en décembre qui sera examiné en club habitat
3.4 – Soutenir les initiatives pour stimuler la concurrence			
Mesure 3.4.1 – Solliciter la Commission pour la mise en place d'une procédure de normalisation simplifiée pour l'importation de produits en provenance d'Etats sans système comparable à celui de l'UE en dérogation de marquage CE sur demande des importateurs, par des certificateurs qualifiés présents dans les outre-mer, voire pour une exonération de marquage CE	01/01/20	30/06/21	Identification des pistes de simplification et sur cette base Échanges avec la Commission Européenne
Mesure 3.4.2 – Proposer pour fin 2020 à la Commission européenne un tableau d'équivalence à la norme CE pour une liste de familles de matériaux importés pour une série de pays fournisseurs de l'environnement régional des territoires ultramarins	01/01/20	31/12/20	Tableau d'équivalence à la norme CE établi sur la base d'une étude dédiée co-pilotée par le Ministère de la ville et du logement et le Ministère des outre-mer
Mesure 3.4.3 – Lancer un appel à manifestation d'intérêt pour l'expérimentation de plateformes de mutualisation du stockage et de l'achat de matériaux de construction au profit des professionnels du BTP et des donneurs d'ordre	01/06/20	01/08/21	Appel à manifestation d'intérêt local. Appui aux SGAR
Mesure 3.4.4 – Mobiliser les services de l'Etat pour développer les carrières locales, notamment en veillant à sanctuariser les zones de gisements dans les documents d'urbanisme. Adopter le schéma des carrières à Mayotte en 2019	01/12/19	01/12/20	Plans d'action locaux
Mesure 3.4.5 – Expérimenter à Mayotte la négociation de prix d'achat plafond pour les matériaux de construction acquis par les petits commerçants auprès des distributeurs de grandes et moyennes surfaces	01/01/20	31/12/20	Expérimentation locale, sous l'impulsion du représentant de l'Etat, de négociation tarifaire (en accord avec l'article L. 410-6 du Code du commerce)
3.5 – Traiter le cas spécifique de l'amiante			
Mesure 3.5.1 – Faire procéder, avant 2022, à un recensement général du parc social concerné par le risque amiante à exécuter selon un calendrier défini	01/06/20	30/06/22	Recensement, en concertation avec l'ensemble des organismes de logements sociaux, du parc concerné par l'amiante et évaluation financière des travaux prioritaires à conduire
Mesure 3.5.2 – A l'issue du rendu de l'étude de faisabilité technique et économique du déploiement de filières « analyse de matériaux amiantés » et « gestion des déchets amiantés conduite par les ministères du logement et des outre-mer, mettre en place un plan d'action par territoire prévoyant la mise en place de laboratoires d'analyse et d'unités de gestion des déchets amiantés dans les territoires	01/06/20	31/12/20	Rapport d'étude sur l'opportunité du déploiement de filières amiante et, le cas échéant, soutien (appel à manifestation d'intérêt) pour leur déploiement
Mesure 3.5.3 – En lien avec les outils de professionnalisation des acteurs développés par l'Union sociale pour l'habitat outre-mer (USHOM), soutenir la mise en place des formations amiante SS3 et SS4 directement dans les territoires	01/12/19	01/03/20	Échanges interministériels pour acter la mise en place de formations <i>in situ</i> et, le cas échéant, soutien financier pour matérialiser celles-ci

4.1 – Faciliter la mobilisation du foncier			
Mesure 4.1.1 – Pour l'évaluation du foncier destiné à du logement social, une instruction/charte spécifique de la DNID incitera à l'application des méthodes « par compte à rebours », qui évitent le phénomène de surenchérissement du foncier constaté par la méthode dite « par comparaison »	01/08/19	01/08/20	Signatures de convention entre les différents acteurs pour faciliter l'évaluation du foncier
Mesure 4.1.2 – Soutenir la mise en place de GIP « titrement » lorsque des initiatives locales émergent.	01/09/19	31/12/22	Ciblage sur la Martinique (financement prévu au CCT)
Mesure 4.1.3 – Mobiliser les CAF pour mettre en place des financements spécifiques pour la prise en charge des actes notariés dans le cadre d'une sortie d'indivision, à l'instar de la CAF de Martinique	01/01/20	01/12/20	Accord national à passer avec la CNAF - Action logement pour le financement par des prêts du titrement
Mesure 4.1.4 – Une mission CGEDD sera lancée en 2019 sur l'avenir des Agences des 50 pas géométriques afin de réexaminer les modalités de transfert	01/10/19	01/01/20	Lancement de l'étude et rapport de mission qui permettra de décider des suites à donner
Mesure 4.1.5 – Aligner la procédure d'avis dans le cadre des CDPENAF sur la procédure en vigueur dans l'Hexagone, en permettant les changements de destination lorsque le terrain est destiné à du logement social	01/12/19	01/08/20	PJL engagement et proximité
4.2 – Lutter contre la spéculation			
Mesure 4.2.1 – Réaliser un guide pour les élus sur les outils disponibles du code de l'urbanisme pour empêcher la spéculation, insuffisamment connus (expropriation par déclaration d'utilité publique, droit de préemption urbain, ZAD, % minimal de logements sociaux dans chacune des opérations, Office Foncier Solidaire...)	01/01/20	01/12/20	Adapter les documents de communication existants aux outre-mer
Mesure 4.2.2 – Etudier les conditions pour mettre en place la taxe sur les logements vacants dans certaines agglomérations ultramarines	01/01/20	01/09/21	Texte réglementaire à adapter avec le Ministère de la ville et du logement
Mesure 4.2.3 – Sensibiliser les communes à l'application de taxes différenciées sur le foncier non-bâti	01/03/20	01/09/21	Action locale
4.3 – Accompagner les collectivités dans leur rôle d'aménageur			
Mesure 4.3.1 – Déployer le programme action cœur de ville, et les nouveaux outils de la loi ELAN : ORT, PPA, etc.	01/04/19	31/12/22	Accompagner le programme dans les 15 villes des outre-mer concernées
Mesure 4.3.2 – Inciter au regroupement des SEM d'aménagement en particulier à La Réunion pour consolider leur modèle économique, et au développement de leurs compétences sur l'intervention en quartier ancien dégradé	01/01/20	31/12/21	Initiative locale avec appui national
Mesure 4.3.3 – Conforter les Opérations d'intérêt National de Mayotte et de Guyane	01/12/19	31/12/22	Travail en lien avec les deux EPFA et les DEAL concernées
Mesure 4.3.4 – Assurer le transfert vers l'EPFAG du foncier de l'Etat dans les périmètres OIN de Guyane à un rythme suffisant pour satisfaire aux besoins de développement de l'offre de logements	01/11/19	31/12/22	Action locale